

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

14 décembre 2018

Date d'affichage :

27 décembre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **20 décembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, CERLES, Mmes CHAMPEL, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL

ABSENTS :

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à José DUBREUIL

M. Jackie DIOGON, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Jacques LAMY

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal

absent

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Serge BIONNIER

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20181220-DELIB181209-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2018**

QUESTION N° 9

OBJET : Participation 2019 pour l'assainissement collectif

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 5 décembre 2017 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 7 décembre 2017

Par délibération du 29 juin 2012, le Conseil Municipal a instauré la Participation pour l'Assainissement Collectif (P.A.C.), qui vient en substitution de la Participation pour Raccordement à l'Egout (P.R.E.). Les tarifs ont été actualisés entre 2017 et 2018.

Il est proposé d'actualiser à nouveau ces tarifs pour l'année 2019 par la formule suivante :

$$P = P_o (0,15 + 0,70 TP 10.a + 0,15 NAT)$$

- **P** : Participation pour l'année 2019
- **P_o** : Participation de l'année 2018
- **0,15** : étant une valeur constante
- **TP 10.a** : Indice Travaux Publics portant sur les canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau
- **NAT** : Indice général des salaires

Les valeurs d'indice prises en compte pour le prix de base sont celles connues au 1^{er} juin des années 2017 (utilisée pour le calcul de P_o) et 2018. Comparaison des indices par rapport au mois de Juin 2018 (dernier indice connu) :

$$TP 10.a = \frac{108,0 \text{ (juin 2018)}}{106,1 \text{ (juin 2017)}} = 1,0179$$

$$NAT = \frac{536,8 \text{ (juin 2018)}}{530,0 \text{ (juin 2017)}} = 1,0128$$

En application de la formule ci-dessus, l'indice d'actualisation est de :

$$P = 1,0145 \times P_o$$

Soit une hausse de 1,45 % par rapport au tarif de 2018.

COMMUNE DE RIOM

CONSTRUCTIONS A DESTINATION D'HABITATION

Nature de la construction / de l'extension	Nombre de pièces	Montant 2018 (en € TTC)	Montant 2019 (en € TTC)
Logement individuel	T1 et T2	507,82	515,18
	T3 et T4	660,17	669,74
	T5 et plus	812,50	824,28
Logement collectif, horizontal, ou vertical	T1 et T2	203,13	206,08
	T3 et T4	253,91	257,59
	T5 et plus	406,25	412,14

AUTRES DESTINATIONS

Calibre du compteur d'eau potable (en mm)	Montant 2018 (en € TTC)	Montant 2019 (en € TTC)
15	2 539,07	2 575,88
20	4 062,51	4 121,42
25	5 585,96	5 666,96
30	7 109,40	7 212,48
40	8 632,84	8 758,02
50	10 156,29	10 303,56
60	11 679,73	11 849,08
80	13 203,17	13 394,62
100	15 234,43	15 455,32
150	20 312,57	20 607,10

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver l'ensemble des tarifs proposés, applicables au 1^{er} janvier 2019.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 décembre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20181220-DELIB181209-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

RIOM